



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place d'un étiquetage kilomètres alimentaires

Question écrite n° 33279

Texte de la question

Mme Corinne Vignon interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la mise en place d'un système d'étiquetage informant le consommateur de la distance parcourue par le produit alimentaire proposé (en considérant le trajet total du pays d'origine au département français de destination). Selon un rapport de l'Agence de la transition écologique, les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation des ménages en France s'élèvent à plus de 20 % de leur empreinte carbone. Les transports routiers de marchandises sont à l'origine d'une large partie de ces émissions. Cet étiquetage favoriserait le bien manger, le développement de circuits courts et permettrait de renforcer la souveraineté alimentaire tout en réduisant l'impact sur l'environnement. En conséquence, elle souhaite savoir si le Gouvernement mettra en place cette mesure sensibilisant les consommateurs sur les distances parcourues par les produits alimentaires et les gaz à effet de serre émis en conséquence.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33279

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7375

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)